

honorables amis se donne la peine de se renseigner auprès des marchands d'Hamilton—je n'ai pas leurs noms à la mémoire, mais je me les procurerai et les lui communiquerai en particulier—il en trouvera plusieurs qui approuvent cette mesure.

Quant aux articles de presse, ils paraissent être un peu exagérés, car les renseignements recueillis par le ministre du Revenu national pour la période en question indiquent que sur ce vaste nombre d'automobilistes 465 seulement ont profité de l'exemption de \$100. Les chiffres que le ministre a cités révèlent que la déclaration moyenne s'établit à environ \$24. Et il s'agit d'une occasion où toutes les circonstances portaient à tirer plein parti du privilège, car le 25 mai était un jour férié qui suivait un dimanche et un samedi, ce qui facilitait un séjour de 48 heures à Buffalo. Cependant quelque 400 automobiles seulement sur 3,200 contenaient des personnes qui ont profité de l'exemption de \$100 à leur retour de Buffalo le 25 mai. Voilà les chiffres actuels. Or, les circonstances ayant été de nature à favoriser à l'extrême degré l'utilisation du privilège, il n'y a guère lieu d'envisager l'avenir aussi sombrement que le fait l'honorable député d'Hamilton (M. Wilton).

M. WILTON: Je répondrai au ministre qu'il me semble fort étrange en effet que des marchands expriment leur approbation d'une mesure qui devrait nuire directement à leur commerce.

L'hon. M. DUNNING: C'est qu'ils n'envisagent pas la question à ce point de vue. Ce sont des hommes éclairés.

M. WILTON: Le ministre dit qu'il a reçu de marchands d'Hamilton des lettres félicitant le Gouvernement de cette exemption de \$100. Je comprends qu'une maison d'Hamilton n'y voie pas d'objection, car c'est une succursale d'une entreprise de Buffalo, et le privilège dont il s'agit ne fera qu'assurer des affaires à son magasin de Buffalo; mais je ne conçois pas qu'un marchand vraiment canadien qui songe à ses propres intérêts puisse féliciter le Gouvernement pour une mesure qui va enlever des affaires aux marchands du Canada. Je le répète, je comprends un tel compliment de la part d'un magasin d'Hamilton qui est une succursale d'une vaste entreprise de Buffalo.

M. CHEVRIER (Stormont): Monsieur le président, je ne veux pas abuser des instants du comité, mais en toute justice envers le ministre des Finances je me permettrai de reprendre l'argument de l'honorable député d'Hamilton-Ouest en citant un article du *Standard-Freeholder*, de Cornwall. Ce jour-

[L'hon. M. Dunning.]

nal indépendant,—il n'est ni libéral ni conservateur,—s'exprime ainsi sur la question que nous sommes actuellement à discuter:

Bien que la circulation sur le pont international...

Il existe un pont international sur le Saint-Laurent à Cornwall:

...ait, en mai jusqu'ici, dépassé de 30 p. 100 celle de la période correspondante de l'an dernier, seulement deux Canadiens sur les centaines qui ont traversé la frontière ont demandé l'exemption de \$100 récemment accordée sur les marchandises achetées aux Etats-Unis.

Les douaniers n'ont pas pu nous fournir de précisions, mais ils ont dit que ni l'un ni l'autre des requérants n'ont acheté des articles estimés à plus de \$35. Tous les deux sont restés longtemps aux Etats-Unis.

Pour indiquer ce que les marchands de la localité pensent de la présente disposition, je citerai aussi le passage suivant, du même article:

Les marchands locaux ne s'inquiètent pas outre mesure des effets de la nouvelle ordonnance. Ils ont retiré des recettes considérables, depuis quelques années, des emplettes faites au Canada par des sujets américains, et ils pensent que la continuation de ce commerce contre-balancera le fléchissement des ventes qui pourra résulter de l'exemption réciproque. La plupart reconnaissent que les dispositions de la loi canadienne les protègent suffisamment contre "les courts voyages d'achats" faits outre-frontière, dont ils auraient le plus à souffrir.

Pendant que j'étais chez moi, pour la fin de semaine, je me suis donné la peine d'interroger le douanier préposé à l'examen des bagages, au sujet de l'emploi qu'on a fait du privilège d'exemption depuis le 1er mai, et j'ai appris que du 1er au 29 mai, 1,145 touristes ont franchi le pont international à Cornwall. Dix-sept d'entre eux ont profité de l'exemption et ont rapporté pour \$1,535 d'articles, soit \$11.80 ou environ \$12 par tête. Le tort causé n'est donc pas aussi sérieux que l'honorable député d'Hamilton-Ouest le prévoyait.

M. WOODSWORTH: A propos de la question des spiritueux mentionnée tantôt, je souscris de tout cœur à la façon de voir de l'honorable député de Saint-Antoine-Westmount. Le ministre a peut-être raison au point de vue strictement juridique, mais la disposition est de nature à susciter des complications considérables. Je ne saurais partager son optimisme quant à la diminution probable de la contrebande qui en résultera; je suis plutôt porté à croire qu'elle produira l'effet contraire. Nombre de gens feront des emplettes pour des cousins, des tantes, des voisins et la répression de cette pratique sera beaucoup plus difficile qu'auparavant. Je mentionne la chose parce qu'à mon avis, il est opportun, ainsi qu'un orateur le disait tout à